

## Saisine de la Haute Autorité de Santé : une étape décisive pour l'avenir du thermalisme

**À la suite des informations révélées par Hospimedia, Denis Fégné, député des Hautes-Pyrénées et président du groupe d'études Thermalisme à l'Assemblée nationale, confirme que le cabinet de la ministre de la Santé a saisi la Haute Autorité de Santé (HAS) afin d'engager une évaluation des cures thermales.**

Depuis plusieurs années, le remboursement des cures thermales fait l'objet de menaces récurrentes, notamment lors de l'examen du budget de la Sécurité sociale ou à travers de décrets.

Face à ces risques, Denis Fégné, avec la mobilisation des élus locaux et de nombreux parlementaires, dont le sénateur Jean-Marc Boyer et les sénatrices des Hautes-Pyrénées, avait contribué l'hiver dernier à une mobilisation d'ampleur, rassemblant plus de 500 000 signatures. Cette action avait conduit le Gouvernement à renoncer à un projet de décret remettant en cause le remboursement.

Dans ce contexte, la saisine de la HAS par le Gouvernement constitue une avancée majeure et structurante. *« Le thermalisme mérite mieux que des incertitudes répétées. Il mérite une évaluation claire, objective et reconnue. »*

Cette saisine ouvre un processus d'évaluation complet du service médical rendu par les cures thermales. Autorité indépendante de référence, la HAS fonde ses avis sur une expertise scientifique rigoureuse, déterminante pour la reconnaissance et le remboursement des pratiques de santé.

Le thermalisme se trouve aujourd'hui dans une situation paradoxale. Malgré plus de 60 études cliniques réalisées, dont 26 publiées dans des revues scientifiques internationales, son efficacité n'a jamais été pleinement reconnue à sa juste valeur.

Ainsi cette évaluation engagée permettra-t-elle d'établir un état des lieux précis des pratiques thermales ; d'analyser de manière exhaustive les données scientifiques disponibles ; de prendre en compte la diversité des indications thérapeutiques et des profils de patients ; de mobiliser des experts indépendants et pluridisciplinaires.

Ce processus exigeant est essentiel pour consolider durablement la place du thermalisme dans notre système de santé.

Denis Fégné déplore néanmoins l'absence d'information et de concertation en amont avec les acteurs du thermalisme et les parlementaires investis sur ces sujets : *« une démarche d'une telle portée aurait mérité un échange préalable, compte tenu de ses conséquences pour l'ensemble de la filière. »*

En février dernier, le groupe d'études Thermalisme de l'Assemblée nationale avait auditionné, à titre informatif, la HAS afin d'anticiper les implications d'une telle démarche, soulignant déjà la nécessité d'un travail méthodique, rigoureux et collectif.

Le député des Hautes-Pyrénées exprime sa confiance dans le processus engagé : **« La médecine thermique a fait ses preuves. Cette évaluation doit permettre sa reconnaissance officielle, sur des bases scientifiques incontestables. »**

Denis Fégné se tient pleinement mobilisé pour accompagner cette étape décisive, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du thermalisme.

**Denis Fégné**

Député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées

**Contact presse** : Antoine Bulard - 06 67 66 40 18 - antoine.bulard@clb-an.fr